

Séance du lundi 08 juin 2020

DELIBERATION

N°2020.03.01

En exercice.....43
Présents.....43
Votants.....43
Abstention.....

ADMINISTRATION GENERALE ET TECHNIQUE :

ADMINISTRATION – Election du Président

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le huit juin,

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué le 02/06/2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle de l'Odysée à DURTAL, sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN.

Membres du Conseil communautaire :

Communes		Délégués	Présent	excusé/ absent	représentant
TIERCE	6	Jean-Jacques GIRARD	X		
		Séverine CHEVE	X		
		Claude PIAU	X		
		Martine BOLZE	X		
		Olivier LOUISET	X		
		Véronique RENAUDON	X		
DURTAL	5	Pascal FARION	X		
		Anne JOUIS	X		
		Gérard CHOUETTE	X		
		Martine DESMARRES	X		
		Corinne BOBET	X		
MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY	5	Jean-Marie CARDOEN	X		
		Françoise DIARD	X		
		Sylvie LECOURT	X		
		Jean-Luc DAVY	X		
		Gilbert KAHN	X		
SEICHES-SUR-LE-LOIR	4	Thierry de VILLOUTREYS	X		
		Francette GRIFFON	X		
		Jean-Paul BEAUMONT	X		
		Olivier CAILLEAU	X		
JARZE VILLAGES	4	Elisabeth MARQUET	X		
		Jean-Pierre BEAUDOIN	X		
		Sylvie HEUVELINE	X		
		Marc BERARDI	X		
CORZE	3	Jean-Philippe GUILLEUX	X		
		Annie PINARD	X		

		Joël BEAUDUSSEAU	X		
ETRICHE	2	David LAGLEYZE	X		
		Marie-Pierre RIGAUD	X		
CHEFFES	2	Marc DUTRUEL	X		
		Jacques BLONDET	X		
LES RAIRIES	2	Joëlle CHARRIER	X		
		Patrick LANCELOT	X		
MARCE	2	Patrice DAVIAU	X		
		Marc SOREAU	X		
HUILLE-LEZIGNE	2	Sylvie CHIRON-PESNEL	X		
		Henri LEBRUN	X		
CHAPELLE-SAINT-LAUD	1	Jean-Paul BOMPAS	X		
BARACE	1	Christine RICHARD	X		
MONTREUIL-SUR-LOIR	1	Philippe CARDOT	X		
CORNILLE-LES-CAVES	1	Paul RABOUAN		E	Raymond GARCIA
MONTIGNE-LES-RAIRIES	1	Gérard CHASSOULIER	X		
SERMAISE	1	Gildas MAREK	X		

SUPPLEANTS :			Remplacement de :	
BARACE	1	Tania LANGLAIS		
CHAPELLE ST LAUD	1	Isabelle DELAUNAY		
CORNILLE LES CAVES	1	Raymond GARCIA		Paul RABOUAN
MONTREUIL SUR LOIR	1	Evelyne GRIMAUT		
MONTIGNE LES RAIRIES	1	Jackie MORIN		
SERMAISE	1	Arnaud LALANDE		

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-128, en date du 11 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer Jean-Jacques GIRARD, président de la communauté et le déclare installé.

Pour extrait certifié conforme,
 A Tiercé, le 11/06/2020



Le Président
 Jean-Jacques GIRARD

Affichée le : 12/06/20

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification